

MAIRIE DE SAULZAIS LE POTIER		PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de membres :	11	L'an deux mil dix-huit, le 15 mai, à 19 heures 30, le conseil municipal convoqué par lettre, s'est réuni à Saulzais le Potier, sous la présidence de Monsieur CARDONEL Gérard, Maire de Saulzais le Potier.
Présents	10	
Pouvoir :	1	
Absents :	1	

**Membres du conseil municipal présents :**

CARDONEL Gérard, ACCOLAS Didier, AUDOUSSET Pierrette, CHIROL Nadine, DAUMIN Olivier, DELAGE Bruno, DOLLET Jean-Jacques, ESMOINGT Guy, FENECK Françoise, SZABO Bernard.

Excusée ayant donné procuration : GAMBADE Karine à SZABO Bernard.

Olivier DAUMIN est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du 05 avril 2018. Ce dernier est approuvé par le Conseil Municipal.

Le Maire prend la parole afin de présenter l'ordre du jour.

Monsieur le Maire fait part de la démission de Nadine VAUR et donne lecture de son courrier. Mme Françoise FENECK précise qu'elle aimerait que les conseils municipaux se déroulent dans une ambiance plus calme avec des moments d'échange et d'écoute. M. Didier ACCOLAS souligne qu'il reste au sein du conseil et conserve son poste d'adjoint.

### **2018421 – Attributions de subventions 2018**

Monsieur le Maire présente les demandes de subvention reçues en mairie. Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer les montants de subventions comme mentionnés ci-dessous.

ADMR	100 €
Club de lecture de Saulzais le Potier	350 €
USV Football Vallon	50,00 €
Club des Aînés Ruraux	200 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	200 €
ACPG - CATM	200 €
Coopérative scolaire (demande de report sur 2018)	400 € + 400 €
Facilavie	100,00 €
DDEN	100 €
Association des Parents d'élèves	200,00 €

## **2018422 – Bibliothèque – Convention de partenariat pour le développement des bibliothèques-dépôts des communes avec le département du Cher**

Madame Françoise FENECK présente le projet de convention de partenariat. La convention est passée avec la commune. Elle permet une mise à disposition de documents ou livres par le Département, un accès à un portail internet, un accompagnement dans l'organisation d'animation. Elle propose des plans de formations pour les bénévoles. La commune doit prendre en charge l'assurance des locaux et la responsabilité civile des bénévoles. La commune doit participer au budget de l'association via notamment l'attribution d'une subvention. Cette convention n'engendre aucun coût supplémentaire pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- accepte la convention de partenariat pour le développement des bibliothèques-dépôts avec le Département du Cher,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention,
- désigne Madame Françoise FENECK, responsable de la Bibliothèque,
- nomme Madame Pierrette AUDOUSSET, référent.

## **2018423 – Bibliothèque – Règlement intérieur**

En complément de la convention de partenariat pour le développement des bibliothèques, un règlement intérieur doit être validé par le conseil municipal. Madame Françoise FENECK présente ce règlement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- valide le règlement intérieur
- autorise Monsieur Le maire à le signer.

## **2018424 – Bibliothèque – Changement de dénomination de la bibliothèque**

Lors de son assemblée générale, l'association du Club de Lecture a proposé de renommer la bibliothèque municipale : « bibliothèque municipale Jeanne Crépin ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, 1 pour, 3 abstentions (Gérard CARDONEL, Olivier DAUMIN, Nadine CHIROL), 7 contre (Didier ACCOLAS, Pierrette AUDOUSSET, Bruno DELAGE, Jean-Jacques DOLLET, Guy ESMOINGT, Karine GAMBADE, Bernard SZABO) refuse de nommer la bibliothèque : « Bibliothèque Jeanne Crépin ».

## **Cérémonie – Inauguration de la mairie**

Vendredi 8 juin 2018 à 15h30 -16h00. Horaire à déterminer selon les disponibilités de Monsieur le sous-préfet.

Invités : Les élus, les financeurs, les entreprises, les communes membres de la cdc, les habitants : environ 160 personnes.

Petit four : Le Pain Doré  
Boisson : Vival

Réunion de préparation : 4 juin à 19h30.

### **2018425 – Désignation d'un membre du Centre Communal d'Action Sociale**

Vu la lettre de démission du Conseil Municipal de Madame Nadine VAUR,

Vu le Code l'Action Sociale et des familles et notamment ses articles L 123-6 et R123-7 et suivants,

Il appartient au Conseil Municipal de nommer un nouveau membre en remplacement de Madame Nadine VAUR,

Le bulletin est secret.

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation du membre du conseil municipal appelé à siéger au sein du Conseil d'Administration. Les candidatures sont :

- Madame Nadine CHIROL

Après en avoir délibéré, à bulletin secret, à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal désigne Madame Nadine CHIROL, membre du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal modifie également la composition des commissions.

Commission culture : Pierrette AUDOUSSET, Nadine CHIROL, Françoise FENECK

Commission Finance : Didier ACCOLAS, Pierrette AUDOUSSET, Gérard CARDONEL, Françoise FENECK

### **2018426 – Vente de bois**

Monsieur Didier ACCOLAS présente l'appel d'offres réalisé par la SCIC Berry Bocage.

La parcelle de bois est composée de :

- 80 % pin : bois œuvre pour planche palette
- 10 % Chêne (non exploité)
- 10 % Châtaignier

Les propositions se composent comme suit :

- Société « willwood »- Billon 8 € le stère - bois déchiqueté 5 € la tonne
- Société « les bois du centre » - billon 10 € le stère – bois déchiqueté 3 € la tonne
- SAS TBM - Billon emballage 12 € le stère – bois trituration 4 € le stère

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, choisit la proposition de la société TBM selon les conditions présentées ci-dessus.

### **Questions diverses**

- Brocante de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers : dimanche 24 juin 2018 au Stade.
- Assemblée Générale de l'Association des Maires du Cher à Lignièrès 23 juin 2018
- La subvention DETR pour les travaux à l'église a été accordée.
- La commission des routes s'est réunie. Elle a vérifié et fait l'état d'entretien de la voirie communale et des panneaux de lieu-dit. Il est possible de demander une subvention « Produit des amendes de police » à hauteur de 50 %.
- Commission fleurissement : mercredi 23 mai  
Installation des fleurs : vendredi 01 juin
- Les invitations pour la réunion d'information sur une mutuelle communale sont disponibles pour la distribution.
- Le fauchage des accotements sera effectué dans les 8 jours.
- Le bulletin municipal : article sur fibre optique
- Commémoration labellisée. Samedi 30 juin 2018 - Exposition sur bâches sur les établissements recevant des blessés de guerre dont le château de la lande. Exposition des instruments chirurgicaux à la bibliothèque. Chorale à l'église.

La séance est levée à 22h30.